

FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE Exercice 1958.

PROJET DE BUDGET POUR LE RUANDA-URUNDI.-

KIBUNGO



2015

I) ECONOMIE RURALE.

A.	<u>Conservation et meilleure utilisation des sols.</u> Drainage et irrigation de la vallée de la Funda (Terr. de Kisenyi)	
B.	Elevage. Ecole d'infirmiers vétérinaires à Mukura (Terr. d'Astrida)	1.500.000 Fr
C.	<u>Apiculture.</u> 100 ruchers type Bauduin (Terr. de Kitega).	1.613.100
		500.000

II) ACTION MEDICO-SOCIALE.

A. Action sociale autre que celle assurée par les services du F.B.I.

1.	Locaux pour contacts sociaux à Gahanga (Terr. de Kigali)	214.000
2.	Foyer social-succursale à Ntyazo (Terr. de Nyanza)	191.700
3.	Foyer social-succursale à Gakoma (Terr. d'Astrida)	191.400
4.	Locaux pour contacts sociaux à Kiniha (Terr. de Kibuye)	414.000
5.	Locaux pour contacts sociaux à Kihanga (Terr. de Bubanza)	306.000

III) ENSEIGNEMENT.

A. Ecoles de circonscriptions indigènes.

1.	2 écoles primaires à Busogo (Terr. de Ruhengeri)	660.800
2.	Ecole primaire à Remera (Terr. de Kibungo)	408.700
3.	Ecole primaire à Bugoba (Terr. de Nyanza)	317.100
4.	Ecole primaire à Ihanika (Terr. de Nyanza)	353.100
5.	Ecole primaire à Ruramba (Terr. d'Astrida)	300.500
6.	Ecole primaire à Kitwenzi (Terr. de Ngozi)	362.800
7.	Ecole primaire à Munyange (Terr. de Ngozi)	278.200
8.	Ecole primaire à Kasorwe (Terr. de Muhinga)	300.000
9.	Ecole primaire à Bugenyuzi (Terr. de Kitega)	289.900
10.	Ecole primaire à Kishubi (Terr. de Kitega)	297.400
11.	Ecole primaire à Mubuga (Terr. de Kitega)	282.800
12.	Ecole primaire à Bisha (Terr. de Muramvya)	367.500
13.	Matériel à acquérir par le F.B.I.	4.688.000
B.	<u>Ecoles normales et d'apprentissage pédagogique.</u> Achèvement de l'école normale pour garçons de Ruhengeri (Terr. de Ruhengeri)	1.286.300

IV. ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE.

Aménagement de plaines de sport.

Stade de l'Union sportive au Burundi à Kitega.
(Terr. de Kitega)

3.000.000

FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE Exercice 1958.

PROJET DE PROGRAMME DES TRAVAUX ET DE DEVELOPPEMENT DU BUDGET
POUR LE RUANDA-URUNDI.

1. I) EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES INDIGENES.

Programme d'approvisionnement en eau à
réaliser par la Mission Hydrologique

Prévision pour la tranche de travaux décidés
pour l'exercice 1958.

45.000.000 Fr

ECONOMIE RURALE.

A. CONSERVATION ET MEILLEURE UTILISATION DES SOLS.

Bénéficiaire: Service de l'Agriculture.

Drainage et irrigation de la vallée

de la FUNDA:

(Terr. de KISENYI)

1.500.000 Fr

La Commission Régionale propose d'
accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

La vallée de la FUNDA est située à la
périphérie du Bugoye, région surpeuplée; cette réalisation
améliorerait notablement les conditions de vie des populations
appelées à en bénéficier.

Le projet a été établi par l'ingénieur
hydraulicien H. CARTIER qui l'a justifié par la note suivante:

"Le marais de la Funda est situé dans
"le Territoire de Kisenyi, à quelque 15 Km de ce centre.

La Funda est un affluent de la Sebeya
" qui prend naissance à 18 Km de son confluent en forêt. Le
" parcours en forêt se poursuit jusqu'à la tête du marais et
" nous en trouverons les conséquences dans les notes techniques.

Ce marais, qui totalise 200 Ha, a été
" drainé, il y a quelques années, et le résultat tangible de
" cette opération fut de rendre les cultures possibles en fin
" des pluies et pendant une partie de la saison sèche.

Ces cultures, quoique satisfaisantes
" comme résultat, demeurent cependant sous la menace d'une
" année défavorable, le contrôle des eaux n'existant pas. Par
" ailleurs, le marais est incultivable pendant la saison hu-
mide.

La mise en valeur de ce marais consis-
" terait à le livrer à la culture en toutes saisons, avec les
" assoulements usuels de terre à pature et, par suite, repré-
sentant une valorisation appréciable en cheptel.

(voir suite à deuxième page)

Avis du Comité de Direction:

Favorable à l'inscription au budget de 1958
dans les conditions exposées dans la proposition.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

.../...

" L'alimentation en eau est suffisante et
 " pourrait très facilement être augmentée, si besoin était.
 " La topographie est nette. Nous avons prévu donc une ir-
 " rigation parfaitement classique.

" Le terrain se présente tel que le mode d'ir-
 " rigation devient indifférent en théorie.

" Nous avons choisi le mode par submersion, pour
 " des considérations d'ordre social. Ce mode, plus impor-
 " tant en dépenses collectives, diminue par contre les dé-
 " penses individuelles que ne pourraient supporter les autoch-
 " tones. De plus, il n'existe pas d'irrigation plus simple
 " dans sa structure et sa surveillance: point capital pour
 " un début d'éducation et une propagande.

" Nous avons, en théorie, pris une unité parcel-
 laire de, approximativement, 1 hectare qui correspond,
 " techniquement, à la main d'eau maximum possible des condi-
 " tions hydrauliques. L'intérieur de cet Ha peut être subdi-
 " visé pour satisfaire aux besoins démographiques.

" Nous avons, de même, pour diminuer les charges
 " individuelles, dessiné les contours parcellaires suivant
 " les lignes de niveau. Il est évident qu'après des enquêtes
 " foncières, toujours très longues, il sera possible d'opé-
 " rer un remembrement qui, s'il n'intéresse pas directement
 " l'hydraulique, présente un intérêt capital pour les expé-
 " riences et la surveillance agricole. Le remembrement en-
 " trainera nécessairement des travaux de terrassements.

" Nous ajouterons, cependant, que nos parcelles
 " ont été dirigées de telle sorte que ces terrassements n'
 " intéresseront pas une couche de terre supérieure à 25 cm.

" Nous avons également dirigé nos calculs pour
 " que la surveillance des tours d'eau puisse être assurée par
 " un seul individu et qu'il soit facile, si besoin était,
 " d'imposer une taxe sur la fourniture de cette eau.

" Nous ajoutons également que ce mode de sub-
 " mersion permettra, en saison humide, de répartir sur les ter-
 " rains une partie des crues de la rivière et, par suite,
 " des apports minéraux d'une grande importance pour l'amé-
 " lioration de ces terres, en général très argileuses et
 " tourbeuses. La présence de dépôts sableux superficiels
 " sur la zone d'inondation naturelle nous confirme l'exis-
 " tence de ces apports.

" La site aval du marais se présente favorablement
 " pour la création d'un étang piscicole. L'ouvrage a été cal-
 " culé pour éventuellement tenir lieu d'ouvrage hydraulique
 " pour submersion."

" Notre Conseiller agronomique constate que l'étu-
 " de hydraulique détaillée qui nous a été fournie est très
 " bien faite et il se déclare favorable au mode d'irrigation
 " par submersion; il estime cependant, à propos de la situa-
 " tion foncière, que "puisque il paraît y avoir différents
 " propriétaires fonciers et qu'on prévoit des remembrements
 " après établissement du système d'irrigation, il serait
 " préférable de procéder à une enquête foncière avant de com-
 " mencer les travaux. Cette procédure permettra probablement
 " des adaptations du système de façon à minimiser les remem-
 " brements ainsi que de réaliser d'éventuels remembrements
 " avec le minimum de difficultés". Cet avis sera communiqué à
 " l'Autorité intéressée, si le projet est admis par le
 " Conseil.

Le devis présenté par Monsieur CARTIER s'établit comme suit:

maçonnerie: 1.254,300 x 700:	878.010 Fr
déblais et remblais: 62.974,- x 25 :	1.574.350 Fr
tuyaux 50: 90 m x 500:	45.000 Fr
tuyaux 30: 189 m x 350:	66.150 Fr
total:	2.563.510 Fr
arrondi à:	2.563.500 Fr

Le requérant avait majoré son devis de 15% pour faire face aux imprévus, montant que nous avons supprimé, les postes "imprévus" n'étant pas admis dans nos prévisions. Nous reconnaissions cependant qu'il est très malaisé, pour des réalisations de ce genre, d'établir des calculs précis, mais il est toujours possible au requérant de solliciter un complément de subside si celui-ci s'avère indispensable et est dûment justifié par un relevé de compte.

Les travaux ne pouvant débuter qu'en saison sèche, il sera impossible de les achever au cours d'un seul exercice budgétaire. C'est pourquoi la réalisation s'étalera sur 2 ans.

Nous proposons au Conseil d'accepter le financement du projet par notre institution et d'inscrire au budget de 1958 une première tranche de subside de 1.500.000 Fr. Le solde sera porté à un budget ultérieur.

Réalisation en régie.

B. ELEVAGE.

Bénéficiaire: Service Vétérinaire.

Construction d'une école d'infirmiers vétérinaires à MUKURA:
(Territoire d'ASTRIDA)

1.613.100 Fr

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande de subside introduite à cet effet.

La création de cette école est justifiée par l'importance du cheptel en milieu coutumier et la nécessité de former des auxiliaires pour procéder à la surveillance vétérinaire de ce bétail.

L'emplacement choisi est situé à 5 Km d'ASTRIDA, à proximité du nouveau laboratoire vétérinaire.

En outre, l'installation d'un centre important d'élevage amélioré est projetée à côté de cette école.

Le devis du complexe scolaire, revu par notre Service Technique, avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école plan 3105 bis:	543.025 Fr
1 bâtiment sanitaire plan F.B.I. 2910 :	57.335 Fr
1 maison d'habitation plan F.B.I. 1325 :	132.530 Fr
1 W.C. amovible plan F.B.I. 2906 bis :	3.640 Fr
5 maisons pour élèves plan OCAF n°81 USA :	430.000 Fr
installation intérieure de l'électricité (10 points lumineux):	5.400 Fr
raccordement eau et électricité:	25.000 Fr
total:	1.196.930 Fr

(voir suite en page suivante)

Avis du comité de Direction:

Favorable à l'inscription au budget de 1958 dans les conditions exposées dans la proposition.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

.../...

Majoration de 20% pour recours à l'entreprise privée:

239.386 Fr

total constructions:

1.436.316 Fr

ameublement et équipement évalués forfaitairement à: 100.000 Fr

total:

1.536.316 Fr

majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:

76.816 Fr

total général:

1.613.132 Fr

arrondi à :

1.613.100 Fr

=====

montant que nous proposons au Conseil d'allouer.

Notons enfin que l'école projetée doit s'ériger sur terres domaniales. Mais cet emplacement a été choisi de façon à faire bénéficier l'établissement de la proximité immédiate du nouveau laboratoire vétérinaire.

La proposition reste donc en harmonie avec les instructions du Ministre des Colonies d'octobre 1954 au sujet de la localisation des E.P.A. et qui paraissent valoir également pour les écoles d'infirmiers vétérinaires.

Toutefois, et conformément à une suggestion du Conseiller Agronomique, il sera proposé au Gouverneur du Ruanda-Urundi d'édifier le nouvel établissement scolaire sur un terrain qui puisse être facilement remis au "Pays du Ruanda" et de faire don à celui-ci tant de l'assiette foncière que des bâtiments qui seront érigés au moyen des subsides du Fonds.

Réalisation à l'entreprise.

C) APICULTURE.

Bénéficiaire: Résident de l'Urundi à Kitega.

Construction de 100 ruchers type Bauduin: 500.000 Fr
(C.I. Karuzi)

(Territoire de KITEGA).

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande de subside introduite à cet effet.

Le devis d'un rucher s'établit comme suit:
abri de 4m x 3m x 2,1m:

2.000 Fr

5 ruches équipées et peuplées :

3.000 Fr

total :

5.000 Fr

soit pour les 100 ruchers:

500.000 Fr

=====

Ce montant est destiné à constituer un fonds qui permettra de mettre des ruchers d'un type amélioré à la disposition des apiculteurs. Ceux-ci assureront ensuite le remboursement à charge de la première récolte annuelle. L'argent récupéré permettra l'installation d'autres ruchers et de généraliser progressivement leur emploi. Le type de rucher admis influera sensiblement sur la qualité et la quantité du miel recueilli et rendra l'apiculture indigène rentable. La production escomptée par batterie de 5 ruches est de 100 kg de miel valant 5.000 Fr.

Notre Conseiller Agronomique a émis à propos du projet qui nous est ainsi soumis l'avis ci-après:

.... /

" A l'occasion de ma mission de 1956/57, j'ai
 " visité la station de Karuzi, dont il est question dans la
 " note "Scheyven, 14.2.57". Cette station comprend EPA, Ferme-
 " pilote et installations d'apiculture.

" Cette dernière installation a retenu mon attention. Le
 " projet qui est proposé pour subside au F.B.I. est du même
 " type; je crois que ce type, simple et pratique et efficace,
 " est excellent.

" Les populations du Ruanda-Urundi étant apiculteurs, je
 " donne un avis favorable."

Nous proposons au Conseil d'allouer le subside de 500.000 Fr demandé.

Avis du Comité de Direction:

Favorable à l'inscription au budget de 1958 dans les conditions exposées dans la proposition.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

II. ACTION MEDICO-SOCIALE.

A. ACTION SOCIALE AUTRE QUE CELLE ASSUREE PAR LES SERVICES DU F.B.I.

Bénéficiaire: Circonscription indigène.

Construction et ameublement de locaux pour contacts sociaux à:

GAHANGA (C.I. Bwanacyambwe)

214.000 Fr

(Territoire de KIGALI)

La Commission Régionale, sur insistance du Vice-Gouverneur Général, propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 pavillon pour consultations de nourrissons plan F.B.I. 2220:	89.066 Fr
1 maison pour monitrices sociales indigènes plan F.B.I. 1325 :	102.731 Fr
3 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	9.210 Fr
<hr/>	
total constructions:	201.007 Fr
ameublement pavillon type 2220 :	2.800 Fr
<hr/>	
total:	203.807 Fr
majoration forfaitaire de 5 % pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	10.190 Fr
<hr/>	
total général:	213.997 Fr
arrondi à :	214.000 Fr
<hr/>	

montant que nous proposons au Conseil d'allouer.

Réalisation en régie.

Avis du Comité de Direction: Favorable.

Décision du Conseil d'Administration: Conforme à l'avis du Comité de Direction.

2. Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et ameublement d'un foyer social-succursale à :

NTYAZO (C.I. Mayaga)
(Territoire de NYANZA)

191.700 Fr

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le Vice-Gouverneur Général insiste vivement pour la construction de ce foyer social-succursale qui sera installé dans un paysannat et qui sera desservi par des monitrices de l'école de monitrices sociales d'Astrida.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 pavillon pour consultations de nourrissons plan F.B.I. 2220 :	79.573 Fr
1 maison pour monitrices sociales indigènes plan F.B.I. 1325 :	90.962 Fr
3 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis :	9.210 Fr
total constructions :	<u>179.745 Fr</u>
ameublement pavillon type 2220 :	2.800 Fr
total :	<u>182.545 Fr</u>
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	9.127 Fr
total général :	<u>191.672 Fr</u>
arrondi à :	<u>191.700 Fr</u>

montant que nous proposons au Conseil d'allouer.

Réalisation en régie.

Avis du Comité de Direction:

favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

3) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et ameublement d'un foyer social-succursale à:

GAKOMA (C.I. Buhanga-Ndara)
(Territoire d'ASTRIDA).

191.400 Fr

La Commission régionale propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le Vice-Gouverneur Général insiste vivement pour la construction de ce foyer social-succursale qui sera installé dans un paysannat et qui sera desservi par le foyer social d'Astrida dirigé et géré par l'A.S.A.C.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 pavillon pour consultations de nourrissons plan F.B.I. 2220 :	79.353 Fr
1 maison pour monitrices sociales indigènes plan F.B.I. 1325 :	90.906 Fr
3 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis : .../....	9.210 Fr

total constructiinns :	179.469 Fr
ameublement pavillon type 2220 :	2.800 Fr
total :	182.269 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	9.113 Fr
total général :	191.382 Fr
arrondi à :	191.400 Fr

montant que nous proposons au Conseil d'allouer.

Réalisation en régie.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

4) Bénéficiaire: Circonscription indigène. <u>Construction et ameublement de locaux</u> <u>pour contacts sociaux à:</u> KINIHA (C.I. Bwishaza)	414.000 Fr
(Territoire de KIBUYE).	

La Commission Régionale, sur insistance du Vice-Gouverneur Général, propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 local social rural plan F.B.I. 7304:	129.793 Fr
2 maisons pour monitrices sociales indigènes plan F.B.I. 1325:	178.170 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis :	12.148 Fr
total:	320.111 Fr
majoration de 20% pour recours à l'entreprise privée :	64.022 Fr
total constructions :	384.133 Fr
ameublement foyer plan 7304 :	10.200 Fr
total :	394.333 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	19.717 Fr
total général:	414.050 Fr
arrondi à :	414.000 Fr

montant que nous proposons au Conseil d'allouer

Réalisation à l'entreprise.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

5) Bénéficiaire : Circonscription indigène.Construction et ameublement de locauxpour contacts sociaux à :

KIHANGA (C.I. Mushasha-Nord)

306.100 Fr

(Territoire de BUBANZA).

La Commission Régionale, sur insistance du Vice-Gouverneur Général, propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 local social rural plan F.B.I. 7304	160.174 Fr
1 maison pour monitrices sociales indigènes plan F.B.I. 1325 :	110.912 Fr
3 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis :	10.269 Fr

total constructions:	281.355 Fr
ameublement foyer plan 7304 :	10.200 Fr

total :	291.555 Fr
---------	------------

majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :

14.578 Fr

total général :	306.133 Fr
arrondi à :	<u>306.100 Fr</u>

montant que nous proposons au Conseil d'allouer.

Réalisation en régie.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

III. ENSEIGNEMENT.

A. ECOLES PRIMAIRES.1) Bénéficiaire: Circonscription indigène.Construction et équipement de 2 écoles primaires à :

BUSOGO (C.I. Buhoma-Rwankeri)

- 660.800 Fr
+ achats par nos services.

(Territoire de Ruhengeri.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 3 classes plan F.B.I. 4106 bis :	315.780 Fr
1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 bis :	254.882 Fr
10 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	30.700 Fr

total constructions:	601.362 Fr
ameublement école à 3 classes type 4106 bis	11.400 Fr
ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	8.600 Fr
matériel didactique 5 classes 1er degré :	8.000 Fr

Total:	629.362 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	31.468 Fr
total général :	660.830 Fr
arrondi à :	<u>660.800 Fr</u>

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Le crédit nécessaire à l'achat des 125 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I."!

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Réalisation en régie.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

2) Bénéficiaire: Circonscription indigène.

<u>Construction et équipement d'une école primaire à:</u>	
REMERA (C.I. Gihunya)	<u>408.700 Fr</u>
(Territoire de KIBUNGU)	+ achats par nos services.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 école à 3 classes plan F.B.I. 4106bis :	354.645 Fr
6 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis :	18.420 Fr

total constructions :	373.065 Fr
ameublement école à 3 classes type 4106 bis :	11.400 Fr
matériel didactique école à 3 classes (1er degré)	4.800 Fr

Total :	389.265 Fr
majoration forfaitaire de 5 % pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	19.463 Fr

total général :	408.728 Fr
arrondi à :	<u>408.700 Fr</u>

montant que nous proposons d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat de 75 pupitres métalliques doubles avec sièges pour cette école est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les services du F.B.I.". . . / . . .

Rappelons ici que la proposition ci-dessous ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouvernement Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

3) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 317.100 Fr
BUGOBA (C.I. Rukoma)
+ achats par nos services.
(Territoire de Nyanza).

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 bis :	277.939 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
Total constructions :	290.219 Fr
ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	8.600 Fr
matériel didactique école à 2 classes (1er degré) :	3.200 Fr
 Total:	 302.019 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	15.101 Fr
 total général :	 317.120 Fr
arrondi à :	317.100 Fr
 montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépeche ministérielle en date du 8 janvier 1957.	 =====

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 50 pupitres métalliques doubles avec sièges pour cette école est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction:

favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

4) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à 353.100 Fr
IHANIKA (C.I. Kabagali) + achats par
 (Territoire de Nyanza). nos services.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 école à 3 classes plan F.B.I. 4106bis :	301.695 Fr
6 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906bis :	18.420 Fr
Total constructions :	320.115 Fr
ameublement école à 3 classes type 4106bis :	11.400 Fr
matériel didactique école à 3 classes (1er degré) :	4.800 Fr
Total :	336.315 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	16.816 Fr
total général :	353.131 Fr
arrondi à :	353.100 Fr

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dé-pêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat de 75 pupitres métalliques doubles avec sièges pour cette école est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction :

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

5) Bénéficiaire : Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à 300.500 Fr
RURAMBA (C.I. Nyaruguru) + achats par
 (Territoire d'ASTRIDA) nos services.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes type 4108 bis :	262.101 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
total constructions:	274.381 Fr
	.../...

12.

ameublement école à 2 classes type 4108 bis : 8.600 Fr
matériel didactique école à 2 classes (1er degré) : 3.200 Fr

Total : 286.181 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis : 14.309 Fr

total général : 300.490 Fr
arrondi à : 300.500 Fr ,
=====

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépeche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 50 pupitres métalliques doubles est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction
Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

6) Bénéficiaire : Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 362.800 Fr
KITWENZI (C.I. Buyenzi) + achats par
(Territoire de NGOZI). nos services.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 3 classes plan F.B.I. 4106 bis : 310.923 Fr
6 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis : 18.420 Fr

total constructions : 329.434 Fr
ameublement école à 3 classes type 4106 bis : 11.400 Fr
matériel didactique école à 3 classes (1er degré) : 4.800 Fr

total: 345.543 Fr

majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :

total général : 17.277 Fr
arrondi à : 362.800 Fr
362.800 Fr
=====

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépeche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

.../...

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 75 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction :

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

7) Bénéficiaire : Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à : 278.200 Fr
MUNYANGE (C.I. Kunkiko-Mugamba) + achats par
(Territoire de NGOZI). nos services.

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit :

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108bis :	240.918 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
Total constructions :	<hr/>
ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	253.198 Fr
matériel didactique école à 2 classes (1er degré) :	8.600 Fr
	3.200 Fr
total :	<hr/>
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	264.998 Fr
	13.250 Fr
Total général :	<hr/>
arrondi à :	278.248 Fr
	278.200 Fr,

nontant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépeche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 50 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction: Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

8) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 300.000 Fr
KASORWE (C.I. Buterana) + achats par
 nos services.
 (Territoire de MUHINGA).

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 bis :	261.651 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
<hr/>	<hr/>
total constructions :	273.931 Fr
ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	8.600 Fr
matériel didactique école à 2 classes (1er degré) :	3.200 Fr
<hr/>	<hr/>
total:	285.731 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	14.287 Fr
<hr/>	<hr/>
total général :	300.018 Fr
arrondi à :	300.000 Fr
<hr/>	<hr/>

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dé-pêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 50 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction :

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

9) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 289.900 Fr
BUGENYUZI (C.I. Bweru) + achats par
 nos services.
 (Territoire de KITEGA)

La Commission Régionale a émis un avis favorable à l'introduction de cette demande.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 bis :	252.001 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
<hr/>	<hr/>

.../...

Total constructions :	264.281 Fr
ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	8.600 Fr
matériel didactique école à 2 classes (1er degré):	3.200 Fr
total :	276.081 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	13.804 Fr
total général :	289.885 Fr
arrondi à :	289.900 Fr , =====

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat de 50 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction:

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration:

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

10) Bénéficiaire: Circonscription Indigène:

Construction et équipement d'une école primaire à: 297.400 Fr
(Territoire de KITEGA) KISHUBI (C.I. Muramba) + achats par nos services

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 bis :	257.763 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
total constructions :	270.043 Fr

ameublement école à 2 classes type 4108 bis :	8.600 Fr
matériel didactique école à 2 classes (2ème degré):	4.600 Fr
Total :	283.243 Fr

majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis :	14.162 Fr
total général :	297.405 Fr
arrondi à :	297.400 Fr, =====

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat de 50 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons aussi ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction d'une maison d'instituteur, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.
(X)....

11) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 282.800 Fr
MUBUGA (C.I. Bweyerezi)
(Territoire de KITEGA) + achats par nos services.

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique, s'établit comme suit:

1 école à 2 classes plan F.B.I. 4108 :	243.883 Fr
4 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	12.280 Fr
total constructions :	<hr/>
ameublement école à 2 classes type 4108 :	256.163 Fr
matériel didactique école à 2 classes (2ème degré):	8.600 Fr
	4.600 Fr
total :	<hr/>
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	269.363 Fr
total général :	<hr/>
arrondi à :	282.831 Fr
	282.800 Fr,

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépêche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 50 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.

Avis du Comité de Direction :

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.
(X) (Mêmes avis que ci-dessus.)

.../...

12) Bénéficiaire: Circonscription Indigène.

Construction et équipement d'une école primaire à: 367.500 Fr
 BISHA (C.I. Mugamba-Nord)
 (Territoire de MURAMVYA).
 + achats par
 nos services.

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande introduite à cet effet.

Le devis, revu par notre Service Technique avec l'accord du requérant, s'établit comme suit:

1 école à 3 classes plan F.B.I. 4106 bis :	313.272 Fr
6 W.C. amovibles plan F.B.I. 2906 bis :	18.420 Fr
<hr/>	
total constructions :	331.692 Fr
ameublement école à 3 classes type 4106 bis :	11.400 Fr
matériel didactique école à 3 classes (2ème degré):	6.900 Fr
<hr/>	
total :	349.992 Fr
majoration forfaitaire de 5% pour faire face à la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis:	17.500 Fr
<hr/>	
total général :	367.492 Fr
arrondi à :	367.500 Fr
<hr/>	

montant que nous proposons au Conseil d'allouer, la convention de desserte étant fournie conformément aux directives de la dépeche ministérielle en date du 8 janvier 1957.

Réalisation en régie.

Le crédit nécessaire à l'achat des 75 pupitres métalliques doubles avec sièges est inclus dans la proposition globale introduite in fine du présent littera sous la dénomination "Matériel à acquérir par les Services du F.B.I.".

Rappelons ici que la proposition ci-dessus ne comporte pas de poste pour la construction de maisons pour instituteurs, vu la position prise à ce propos par la Commission Régionale et approuvée par le Gouverneur Général comme il a été dit dans l'introduction au présent volume.
 Avis du Comité de Direction: favorable. Décision du Conseil d'Administration: Conforme à l'avis du Comité de Direction.
 13) Relevé des pupitres métalliques doubles avec sièges qui seront acquis à l'intervention de nos services métropolitains au prix moyen de 1.100 F (emballage maritime, transport et frais de douane compris) pour les écoles primaires de:

2 écoles en Territoire de Ruhengeri à BUSOGO :	125
1 école en Territoire de Kibungu à REMERA :	75
2 écoles en Territoire de Nyanza à - RUGOBA	50
- IHANIKI	75
1 école en Territoire d'Astrida à RUBAMBA :	50
2 écoles en territoire de Ngozi à - KITWEZI:	75
- MUNYANGE:	50
1 école en Territoire de Muhinga à KASORWE :	50
3 écoles en Territoire de Kitega à - BUGENYUZI :	50
- KISHUBI:	50
- MUBUGA :	50
1 école en Territoire de Muramvya à BISHA :	75
<hr/>	

675

B) ECOLES NORMALES ET D'APPRENTISSAGE PEDAGOGIQUES.

Bénéficiaire: Vicariat Apostolique de Nyundo

.../...

Achèvement de l'école normale pour garçons à : 1.286.300 Fr
RUHENERI.

(Territoire de RUHENERI)

Notre institution a pris à sa charge la construction et l'équipement d'une école normale pour garçons à Ruheneri demandée par S.E. Monseigneur BIGIRUMWAMI et dont le coût total s'élève à 4.425.000 Fr

Des subsides respectivement de 2.200.000 Fr et de 1 million ont été alloués à charge des budgets de 1956 et 1957 pour cette réalisation.

Selon le planning des travaux établi en accord avec le requérant, le crédit de 1.225.000 Fr nécessaire à l'achèvement de cette école normale doit être inscrit à charge du budget de 1958.

Compte tenu de la hausse du coût de la M.O.I. intervenue depuis l'établissement du devis, nous proposons au Conseil d'allouer ce subside de 1.225.000 Fr majoré de 5%, ce qui fait 1.286.300 Fr.

=====

Avis du Comité de Direction :

Favorable.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.

IV. ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE.

A. Aménagement de plaines de sport.

Bénéficiaire: Caisse du Pays de l'Urundi.

Stade de l'Union sportive au BURUNDI à KITEGA. 3.000.000 Fr

Le Ministre des Colonies, par dépêche du 17 janvier 1955, nous a fait part d'une requête du Mwami Mutara Rudahigwa qui sollicitait l'intervention du F.B.I. pour l'aider à réaliser un stade équipé de façon moderne à Nyanza. Le Chef du Département proposait de fixer à 3.000.000 Fr le montant de cette intervention et demandait qu'une faveur équivalente soit accordée à l'Urundi.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur ce projet et a décidé de bloquer deux montants de 3.000.000 Fr en faveur des deux stades proposés par le Ministre.

Le subside nécessaire à la construction du stade de NYANZA a été alloué à charge du budget de 1957.

La Commission Régionale propose d'accueillir favorablement la demande de subside introduite pour la construction du stade de l'Urundi.

Le devis des travaux revu par notre Service Technique s'élève à 3.178.760 Fr.

De l'avis de ce service, il est à craindre que la prévision ne soit sensiblement dépassée lors de la réalisation, certains postes tels que béton, maçonnerie paraissant sous-estimés.

.../...

Les Caisse du Pays prendront à leur charge les dépenses excédant les 3.000.000 Fr que la Commission Régionale propose d'allouer.

Le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, pour rester dans les limites du quota fixé pour les territoires sous mandat, avait proposé d'étaler la construction sur les deux exercices 1958 et 1959.

Lors de la réunion de la Commission Régionale, le Résident de l'Urundi a demandé que les travaux soient exécutés en un seul exercice, ceci pour bénéficier de meilleures conditions de la part des entrepreneurs.

Le quota fixé pour le Ruanda-Urundi n'étant pas atteint, nous proposons au Conseil d'accéder à la demande du Résident et d'allouer le subside entier, soit 3.000.000 Fr.

Avis du Comité de Direction:

Favorable à l'inscription au budget de 1958 dans les conditions exposées dans la proposition.

Décision du Conseil d'Administration :

Conforme à l'avis du Comité de Direction.